



## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle  
**Le 31 décembre 2015**



## Table des matières

1	Portée de l'application	3
2	Structure et adéquation du capital	4
3	Gestion du risque de crédit	6
4	Gestion actif-passif	12
	• Risques liés aux taux d'intérêt structurels dans le portefeuille d'intermédiation bancaire	
	• Risques liés aux opérations de change	
5	Gestion du risque de liquidité	13
6	Gestion des risques opérationnels	14
7	Rémunération	15
8	Modification des communications à fournir concernant le capital en vertu de Bâle III	18
9	Ratio de levier de Bâle III	20

# Banque Amex du Canada

## Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

### 1 Portée de l'application

Le présent document a été préparé pour répondre aux exigences en matière de renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle, pour la Banque Amex du Canada (la « Banque »). La Banque, constituée en société en vertu de la *Loi sur les banques* du Canada (la « Loi sur les Banques ») est une filiale en propriété exclusive d'American Express Travel Related Services Company, Inc. (TRS Co.). La Banque détient un permis d'exploitation à titre de banque de l'annexe II au Canada (filiale de banque étrangère). Parmi les principales activités de la Banque, mentionnons l'émission de Cartes de crédit, de Cartes de paiement, de marges de crédit ainsi que la prestation de services aux marchands et de services de réseau au Canada.

TRS Co. a été constituée en société en vertu des lois des États-Unis d'Amérique. La société mère de la Banque, American Express Company (AXP), est une « société de portefeuille bancaire » en vertu du Bank Holding Company Act des États-Unis d'Amérique et elle est réglementée par le Conseil de la Réserve fédérale américaine.

Les renseignements importants suivants ont été préparés dans l'unique but de répondre aux exigences en matière de renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle, ayant trait aux exigences en matière de capital et à la gestion de certains risques. Ces renseignements ne sont pas vérifiés et ne doivent pas être interprétés comme faisant partie des états financiers de la Banque. Ces renseignements ne devraient pas être utilisés à titre de conseil pour effectuer des placements dans la société mère de la Banque, AXP.

À moins d'indication contraire, tout montant figurant dans ces renseignements est indiqué en milliers de dollars canadiens.

### Cadre de gestion des risques

La Banque est exposée aux types de risques suivants : les risques associés au crédit, aux éléments d'actif et de passif (englobant les risques structurels liés aux taux d'intérêt et les risques de change), les risques liés au financement, aux liquidités et à l'exploitation, les risques stratégiques et les risques d'atteinte à la réputation. L'objectif de la direction et du Conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») est de minimiser l'exposition de la Banque et de réduire ses risques commerciaux à un niveau acceptable.

La gestion efficace des risques est un élément crucial de la capacité de la Banque à maintenir de saines assises financières. La Banque s'est dotée d'un cadre sur les risques d'entreprise pour la détermination, l'évaluation, le suivi et la gestion de tous les types de risques auxquels l'entité est exposée. Les Lignes directrices sur la gestion des risques d'entreprise de la Banque décrivent comment la Banque entend gérer les principaux risques auxquels elle est confrontée. Le cadre général du Comité de gestion des risques d'entreprise a été approuvé par le Comité d'examen des risques du Conseil de la Banque par suite d'une recommandation du vice-président et chef de la gestion des risques et du Comité de gestion des risques d'entreprise. Il décrit le niveau d'appétence pour les risques accepté par la Banque, confère des responsabilités en matière de gouvernance afin de veiller à ce que le profil de risques de la Banque corresponde au niveau d'appétence prévu et énonce des règles concernant la soumission de questions aux comités, dont le Comité d'examen des risques. Les Lignes directrices sur la gestion des risques d'entreprise prévoient également des principes sur lesquels les cadres de direction doivent se fonder pour concevoir et gérer un cadre d'identification, d'évaluation et de déclaration de la concentration des risques, ainsi que pour assurer la gestion des lignes directrices applicables à des types particuliers de risques.

## **Banque Amex du Canada**

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

### **Structure de la gestion des risques**

Les détails concernant l'attribution de certaines responsabilités en matière de gestion de risques à des comités et à des dirigeants clés se trouvent dans les mandats de personnes responsables et de comités approuvés par le Conseil de la Banque. Les comités de gestion des risques de la Banque sont les suivants :

- Comité d'examen des risques du Conseil d'administration
- Comité de gestion des risques d'entreprise
- Comité de gestion des risques opérationnels
- Comité de gestion des risques de crédit
- Comité des éléments d'actif-passif
- Comité de gestion des risques d'impartition

### **Univers des risques**

Le cadre du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque comprend l'identification de l'univers des risques (l'« univers des risques ») inhérent aux activités de la Banque. Des lignes directrices, des procédures et des limites de risques sont conçues afin de veiller à ce que l'univers des risques soit géré en fonction de l'appétence aux risques de la Banque. Les cadres supérieurs, les dirigeants et les employés de la Banque sont responsables à l'égard de tous les risques inhérents à leurs activités commerciales. Les risques sont identifiés, évalués, gérés, déclarés et surveillés conformément aux lignes directrices et procédures de la Banque. Le chef de la gestion des risques est responsable de l'élaboration, de la tenue à jour et de la présentation de l'univers des risques de la Banque. L'univers des risques est passé en revue et approuvé chaque année par le Comité de gestion des risques d'entreprise et le Comité d'examen des risques.

### **Risques généraux**

La Banque cherche à mettre en équilibre le niveau global de risques qu'elle accepte par rapport à son niveau de capital et de bénéfices. Pour ce faire, on a établi des limites quantitatives par rapport aux mesures de risques internes, et les risques globaux sont suivis en conséquence. La principale mesure globale du niveau de risque utilisée par la Banque est le capital économique.

## **2 Structure et adéquation du capital**

La Banque se base sur les Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) dans la mesure des ratios de capital réglementaire et la production de rapports. Ces lignes directrices sont fondées sur le cadre du capital émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui englobe Bâle II : Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres : Dispositif révisé et Bâle III : dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires. La Banque se base sur le cadre de ratio de levier de Bâle III pour la mesure de son ratio de levier et la production de rapports.

Afin de se conformer aux exigences du BSIF relatives aux approches simplifiées prévues par l'accord de Bâle III, la Banque a décidé d'adopter l'approche simplifiée pour mesurer les risques liés au crédit et l'approche de l'indicateur de base pour mesurer les risques opérationnels. Le risque lié au marché pour la Banque est négligeable et ne satisfait pas actuellement aux seuils des Normes de fonds propres en matière de calcul et de déclaration de ce risque.

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Les principaux objectifs de la Banque en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer que le capital de la Banque est de qualité et de quantité suffisantes afin de répondre en tout temps à toutes les exigences réglementaires externes;
- maintenir les capitaux appropriés permettant de faire face aux différents risques auxquels elle est exposée; et
- maintenir un solide capital pour soutenir l'expansion de ses activités.

Le Conseil a la responsabilité finale de superviser efficacement l'adéquation et la gestion du capital. Le Conseil passe en revue et approuve les lignes directrices de la Banque en matière de capital, son plan de capital annuel et examine la conformité aux limites et objectifs en matière de capital.

Le Comité de gestion actif-passif, présidé par le vice-président et trésorier, établit et maintient le cadre de gestion du capital ainsi qu'un processus d'évaluation interne de l'adéquation du capital, auxquels il a recours pour atteindre ses objectifs en matière de capital. Le processus d'évaluation interne de l'adéquation du capital est un processus intégré à la grandeur de l'entreprise, qui englobe la gouvernance, la gestion et le contrôle des fonctions relatives aux risques et au capital de la Banque. Il fournit le cadre servant à établir le lien entre les risques et les exigences en matière de capital, par l'intermédiaire du modèle concernant le capital économique et des tests de résistance, et il permet d'établir les besoins de la Banque en matière d'adéquation du capital.

Le Comité de gestion actif-passif évalue si l'opinion exprimée par la Banque concernant le capital requis est appropriée à l'égard des risques auxquels la Banque fait face, établit l'adéquation du capital disponible de la Banque par rapport au capital requis et recommande des objectifs internes en matière de capital dépassant les minimums établis par le BSIF, qui correspondent à l'appétence pour les risques de la Banque et qui sont approuvés par le Conseil.

En date du 31 décembre 2015, en vertu du cadre Bâle III, le capital réglementaire de la Banque était composé de capital de première catégorie (actions ordinaires, bénéfices non répartis et surplus d'apport). En date du 31 décembre 2015, la Banque n'avait aucun capital de deuxième catégorie.

Le tableau ci-dessous présente le ratio réglementaire de capital, le ratio de capital et le ratio de levier. En date du 31 décembre 2015, la Banque était conforme aux lignes directrices en matière de capital et de ratio de levier émises par le BSIF en vertu de Bâle III, ainsi qu'à ses exigences internes.

#### Cadre de Bâle III

<b>En date du 31 décembre :</b>	<b>2015</b>
<b>Capital réglementaire</b>	
Actions ordinaires	206 000
Surplus d'apport	9 155
Bénéfices non répartis	625 780
Capital-actions ordinaire de première catégorie	840 935
Redressements réglementaires au capital-actions ordinaire de première catégorie	(4 215)
Capital de catégorie 1	836 720
Capital total	836 720

## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

### Actif pondéré en fonction des risques

Risques de crédit	3 017 665
Risques opérationnels	1 570 838
<b>Total des actifs rajustés en fonction des risques</b>	<b>4 588 503</b>

### Ratios de capital

Ratio de la catégorie 1	18,24 %
Ratio du total des capitaux	18,24 %
Ratio de levier	13,30 %

La Banque dépasse actuellement toutes les exigences en matière d'adéquation de capital minimum en vertu de Bâle III.

### 3 Gestion du risque de crédit

Les risques de crédit sont l'un des risques les plus importants auxquels la Banque fait face. Le risque de crédit est le risque de perte si un emprunteur ou une contrepartie dans une opération ne respecte pas ses obligations de paiement convenues, ce qui entraîne une perte financière pour la Banque.

Chaque prêt ou crédit que la Banque consent à un tiers expose la Banque à un certain degré de risque de crédit. Le premier objectif de la Banque est d'évaluer les risques de crédit de façon méthodique afin de mieux comprendre, sélectionner et gérer les risques et de réduire ainsi les fluctuations importantes de bénéfices.

La Banque reconnaît que sa capacité à accepter et à gérer avec succès ses risques de crédit dépend d'une conception et d'une mise en œuvre judicieuses des processus commerciaux et des contrôles visant les risques.

### Structure du Comité de gestion des risques de crédit

La gestion des risques de la Banque relève du Comité d'examen des risques, du président et chef de la direction, du vice-président et chef de la gestion des risques et du Comité de gestion des risques d'entreprise. Dans le but de soutenir le Comité d'examen des risques, le chef de la direction, le chef de la gestion des risques et le Comité de gestion des risques d'entreprise à assumer cette responsabilité, la Banque a mis sur pied une structure de gestion au niveau administratif, afin de superviser et d'orienter la gestion des risques de crédit de la Banque.

Les principes utilisés dans la gestion des risques de crédit comprennent notamment ce qui suit :

- Le Comité de gestion des risques de crédit se réunit une fois par mois pour passer en revue les comptes importants, la violation des indicateurs d'examen et afin de passer en revue et d'approuver les modifications apportées aux lignes directrices en matière de crédit de la Banque. Les indicateurs de crédit sont transmis au Comité de gestion des risques d'entreprise et au Comité d'examen des risques en se basant sur certains seuils établis.
- Des limites d'exposition et de capital économique précises ont été établies concernant la production de rapport sur l'exposition aux risques importants au Conseil.
- La gestion du portefeuille de prêts global de la Banque doit assurer la diversification des risques de crédit et limiter les concentrations de risques associés (p. ex., les risques au sein du secteur).

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Les risques de crédit auxquels la Banque s'expose sont répartis en deux vastes catégories : les risques individuels et les risques institutionnels. La Banque définit le risque de crédit individuel comme étant le risque de perte auquel la Banque est exposée en raison d'un défaut de paiement d'un montant contractuellement dû à la Banque par une personne physique, peu importe que celle-ci agisse à titre individuel ou au nom de sa PME. La Banque définit le risque de crédit institutionnel comme étant le risque de perte auquel la Banque est exposée en raison d'un défaut de paiement d'un montant contractuellement dû à la Banque par une entreprise ou une organisation, ou en raison d'un changement de la qualité du crédit d'un titre détenu dans les portefeuilles de placement ou de liquidités de la Banque.

Les risques de crédit individuel et institutionnel sont évalués de façon distincte et comportent chacun des outils et des paramètres différents de gestion des risques. Les divisions commerciales qui entraînent des expositions aux risques individuels ou institutionnels de grande importance sont appuyées par des équipes de gestion des risques dédiées qui relèvent du chef de la gestion du crédit. Pour protéger leur indépendance, les chefs de la gestion des risques relèvent des organisations de gestion des risques, et non des divisions commerciales. À des fins fonctionnelles, le chef de la gestion des risques a un lien hiérarchique avec le Comité d'examen des risques, en plus des liens hiérarchiques organisationnels au sein de la Banque.

La Banque reconnaît les risques de crédit inhérents aux actifs qu'elle possède, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre :

	<u>2015</u>
Dépôts effectués auprès d'institutions financières réglementées	395 500
Titres négociables à court terme	429 723
Créances et prêts de titulaires, nets de toutes provisions	3 354 657
Autres créances clients	<u>112 447</u>
	<u>4 292 327</u>

### Évaluation des capitaux des risques liés au crédit

Conformément à l'approche simplifiée pour mesurer les risques liés au crédit, la Banque utilise les renseignements fournis par un organisme externe d'évaluation du crédit, Standards and Poor's, pour les créances à l'égard de pays souverains. En ce qui concerne l'exposition aux banques et aux institutions de dépôt, la pondération des risques appliquée à une créance à l'égard de la Banque dépend de l'évaluation externe du crédit du souverain dans le pays de constitution de la banque en question. L'organisme externe d'évaluation du crédit n'est pas sollicité dans le cas de risques d'entreprise, car la Banque a décidé d'appliquer une pondération de 100 % pour les risques de ce type.

## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Le tableau ci-dessous indique le risque net auquel la Banque est exposée après l'atténuation des risques pour chaque tranche de risque en date du 31 décembre :

<b>Tranches de risque</b>	<b>2015</b>
250 %	6 725
150 %	20 193
100 %	798 505
75 %	2 790 609
20 %	395 500
0 %	433 662
	<b>4 445 194</b>

### Atténuation du risque de crédit

Parmi les techniques d'atténuation des risques de crédit proposées dans les CAR, mentionnons les opérations garanties, les compensations d'élément au bilan et les garanties et dérivés de crédit. À l'heure actuelle, la Banque n'utilise pas les compensations d'élément au bilan et hors bilan ni les dérivés de crédit.

La Banque conserve certaines sûretés réelles en cas de retards de paiement des créances et prêts consentis aux titulaires. Cette sûreté prend la forme de garanties (lettres de crédit) et de nantissement en espèces, cependant, ces lettres de crédit ne servent pas à atténuer l'exposition à des fins de capital réglementaire et la proportion d'exposition couverte par les lettres de crédit et le nantissement en espèces n'a pas d'incidence importante sur le pourcentage du portefeuille dans son ensemble.

La Banque a également conclu une entente avec une entreprise cliente en vertu de laquelle cette dernière doit conserver les fonds nécessaires dans un compte bancaire hypothéqué en faveur de la Banque. La Banque a opté pour l'approche générale pour cette opération garantie précise dans le cas desquelles la garantie financière admissible pour cette entreprise cliente est considérée comme une mesure d'atténuation des risques. Au 31 décembre 2015, cette entreprise titulaire devait 44 725 \$ à la Banque.

### Atténuation des risques de crédit individuel

Les principes généraux et le cadre général de la gestion des risques de crédit individuel de la Banque sont décrits dans les Lignes directrices sur la gestion des risques de crédit individuel, approuvées par le Comité d'examen des risques. Cette politique repose également sur une structure hautement organisée de procédures subordonnées couvrant tous les aspects de la distribution du crédit à la consommation tout au long du cycle de vie client, ainsi que l'approbation des nouveaux comptes, la gestion des marges de crédit, les autorisations, le recouvrement et la prévention de la fraude. Ces politiques et procédures assurent l'application cohérente des principes de gestion du crédit ainsi que la production de rapports uniformisés sur la qualité des actifs et la constatation des pertes. De plus, la gestion des risques de crédit individuel repose sur des modèles exclusifs perfectionnés d'évaluation du crédit et de prise de décision.



## **Banque Amex du Canada**

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Les décisions d'approbation de crédit sont prises à l'issue d'une évaluation approfondie des données économiques relatives à chaque produit et des prévisions en matière de comportement des clients. La Banque a mis au point une logique de décision unique pour chaque interaction avec les clients et chaque décision est le fruit d'une modélisation perfectionnée fondée sur des renseignements à jour exclusifs sur les clients, notamment leur historique de paiements, leurs données d'achat, ainsi que des connaissances issues de l'information fournie par les agences d'évaluation du crédit.

#### **Atténuation des risques de crédit institutionnel**

Les principes généraux et le cadre général de la gestion des risques de crédit institutionnel de la Banque sont décrits dans les Lignes directrices sur les risques de crédit institutionnel de la Banque, approuvées par le Comité d'examen des risques. Le Comité de gestion des risques d'entreprise assure la mise en œuvre et l'application de ces lignes directrices et conseille les agents de crédit de chaque entité commerciale gérant d'importants risques de crédit institutionnel, lesquels prennent ensuite des décisions d'investissement sur le plan des capacités de crédit principales, assurent le respect des normes d'approbation et des droits contractuels en matière d'atténuation des risques, surveillent l'exposition aux risques et déterminent les mesures d'atténuation à prendre.

La Banque a établi des limites relatives aux risques qui lui permettent d'être en mesure de supporter les pertes sur créances pouvant survenir des risques de crédit auxquels elle s'expose, sans que ses activités en soient perturbées outre mesure. Ces limites relatives aux risques sont définies dans les Lignes directrices sur la gestion des risques d'entreprise de la Banque. La Banque a également mis en place et tient à jour des seuils de recours pour les risques associés aux débiteurs obligataires institutionnels auxquels elle est exposée. La Banque surveille également les risques que présentent les débiteurs obligataires institutionnels de certains secteurs courants ou affichant certaines cotes de crédit courantes.

Les concentrations du risque de crédit ont lieu lorsque des changements aux facteurs économiques, industriels ou géographiques touchent de façon semblable des groupes de contreparties dont le risque de crédit total est significatif quant au risque de crédit total de la Banque. La clientèle de la Banque est très diversifiée quant aux industries, aux secteurs économiques et aux régions géographiques. La Banque gère les risques liés à la concentration conformément aux indicateurs de recours approuvés par le Conseil.

Les concentrations des risques reposant sur une seule signature, ainsi que les autres concentrations reposant sur certains secteurs d'activité, sont suivies de près, conformément aux Lignes directrices sur la gestion des risques de crédit institutionnel de la Banque qui définissent les indicateurs de recours aux comités. L'exposition nominale réelle aux risques reposant sur une seule signature et le capital économique sont suivis afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux indicateurs de recours approuvés. Les violations d'indicateur sont examinées en compagnie des chefs des activités et une analyse risque-rendement est effectuée afin de justifier une demande d'augmentation de l'indicateur ou une réduction de l'exposition. Des rapports portant sur les concentrations des risques reposant sur une seule signature, sur les concentrations sectorielles et sur les concentrations de cotes sont remis chaque mois au Comité de gestion des risques de crédit et au Comité de gestion des risques d'entreprise, et chaque trimestre au Comité d'examen des risques du Conseil.

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif de la Banque qui sont assujettis à des risques de crédit, nets de toutes provisions pour les pertes liées au crédit, selon les risques liés au secteur et à la contrepartie, en date du 31 décembre :

	<b>2015</b>
Risques institutionnels <sup>1</sup> , dont créances et prêts consentis aux titulaires	1 120 273
Risques individuels, dont les créances et les prêts consentis aux titulaires	2 742 331
Gouvernement et agences	429 723
	<u>4 292 327</u>

<sup>1</sup> Couvrent les sociétés et les institutions financières.

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif de la Banque qui sont assujettis à des risques liés au crédit, par répartition géographique, en date du 31 décembre 2015 :

Le Canada, par région :	Autres régions au Canada et à l'étranger			Total
	Ouest	Centre		
Dépôts effectués auprès d'institutions financières réglementées	–	395 500	–	395 500
Titres négociables à court terme	–	429 723	–	429 723
Créances et prêts de titulaires, nets de toutes provisions	904 177	2 426 337	136 590	3 467 104
	<u>904 177</u>	<u>3 251 560</u>	<u>136 590</u>	<u>4 292 327</u>

### Provisions collectives

Aux fins de l'évaluation collective de la dépréciation, les créances et les prêts consentis aux titulaires sont regroupés suivant les caractéristiques de risque, en tenant compte du type d'actifs, du secteur d'activité, de l'emplacement géographique, du type de caution, de l'éventuel retard de paiement et d'autres facteurs pertinents. Ces caractéristiques sont utiles à l'évaluation des flux de trésorerie futurs des groupes d'actifs, en fournissant une indication de la capacité de paiement de toutes les sommes exigibles de la contrepartie en question, conformément aux modalités contractuelles des actifs évalués.

Les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers évalués de façon collective relativement à la dépréciation sont estimés en se basant sur les flux de trésorerie des actifs du groupe et sur les pertes historiques des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit semblables à celles du groupe. Les pertes historiques sont ajustées en se basant sur les données actuelles observables, dans le but de refléter les effets des conditions actuelles qui n'ont pas d'incidence sur la période au cours de laquelle la perte historique se base, et afin de supprimer les effets des conditions au cours de la période historique qui n'existent pas actuellement. Afin de s'assurer qu'ils reflètent uniquement les pertes encourues, ces redressements se rapportent aux événements et aux conditions qui existaient à la date de l'état de la situation financière.

Les créances et les prêts consentis aux titulaires sont considérés comme dépréciés lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la recouvrabilité, en totalité ou en partie, du capital et des intérêts, qui est généralement établie en se basant sur le nombre de jours en souffrance. Les créances et prêts consentis aux titulaires sont réputés être en souffrance lorsque le titulaire omet de faire un paiement exigible aux termes du contrat. Les créances et les prêts consentis aux titulaires qui ont déclaré faillite ou qui sont décédés sont radiés lorsque la Banque reçoit un avis à ce sujet. Les créances et les prêts consentis

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

aux titulaires (autres que les titulaires décédés ou ayant déclaré faillite) sont radiés s'ils ne sont pas recouverts après plus de 180 jours de souffrance.

Les prêts dépréciés peuvent comprendre les prêts et les créances qui ont été modifiés pour les emprunteurs éprouvant des difficultés financières. La Banque peut modifier les prêts et les créances des titulaires en changeant, par exemple, le taux d'intérêt ou les frais d'évaluation des prêts et créances et (ou) en offrant au titulaire une entente de paiement fixe ne dépassant pas 12 mois. Si le titulaire ne se conforme pas à ces modalités, l'entente de prêt ou de créance retourne aux modalités initiales.

Au 31 décembre 2015, la Banque disposait d'une provision pour pertes sur prêts de 70 693 \$, dont un montant de 3 774 \$ correspondait à la provision pour créances et prêts consentis aux titulaires institutionnels et un autre de 66 919 \$ à la provision pour créances et prêts de titulaires individuels.

Le tableau ci-dessous indique, par type de contrepartie, les créances et prêts de titulaires échus au 31 décembre 2015 :

	<b>Créances et prêts échus depuis 1 à 90 jours</b>
Créances et prêts de titulaires individuels en souffrance, non inscrits aux créances douteuses	<b>75 297</b>
Créances et prêts de titulaires institutionnels en souffrance, non inscrits aux créances douteuses	<b>109 093</b>

Le tableau ci-dessous indique les changements relativement à la provision pour pertes pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre :

	<b>2015</b>		
	<b>Individuel</b>	<b>Institutionnel</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	<b>70 794</b>	<b>5 562</b>	<b>76 356</b>
Radiations nettes	<b>(92 511)</b>	<b>(6 120)</b>	<b>(98 631)</b>
Provision pour pertes sur créances	<b>88 636</b>	<b>4 332</b>	<b>92 968</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>66 919</b>	<b>3 774</b>	<b>70 693</b>

Au 31 décembre 2015, la Banque avait inscrit à ses créances des prêts de titulaires d'une valeur de 12 036 \$.

### Risques de crédit de contrepartie

La Banque gère ses risques de crédit de contrepartie en fixant des limites internes et des indicateurs de recours fondés sur l'exposition totale et les cotes de crédit des contreparties. Le chef de la gestion des risques de la Banque s'assure que ces limites internes sont respectées et fournit régulièrement des rapports au Comité de gestion des risques de crédit et au Comité de gestion des risques d'entreprise.

La Banque peut utiliser des instruments dérivés sous forme d'opération de change à terme. Le risque de crédit associé aux instruments dérivés de la Banque se limite au risque qu'une contrepartie d'un instrument dérivé n'agisse pas conformément aux modalités du contrat. Toutefois, l'exposition au risque de crédit inhérent aux opérations de changes à terme de la Banque est minime parce que l'unique contrepartie de la Banque en matière de dérivés est une société apparentée à laquelle les grandes agences

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

de notation Moody's, Standard & Poor's, Fitch Ratings et DBRS ont attribué une note élevée. Au 31 décembre 2015, il n'y avait aucun contrat à terme d'opération de change non réglé.

#### 4 Gestion actif-passif

Les risques associés à la gestion actif-passif sont les risques touchant les bénéfices ou la valeur et proviennent des fluctuations défavorables des prix du marché, qui ont une incidence sur le bilan structurel. La Banque est exposée à des risques liés à la gestion actif-passif et les accepte comme constituant un élément naturel de son modèle d'entreprise, dans le cours normal de l'offre de ses produits et services. Les Lignes directrices sur la gestion des éléments d'actif et de passif de la Banque décrivent comment la Banque entend gérer les risques liés aux éléments d'actif et de passif dans le portefeuille d'intermédiation bancaire, à l'échelle de la société. Elles permettent l'affectation des principales responsabilités de gestion, stipulent les règles de transmission des risques au Comité de gestion des risques d'entreprise et au Comité d'examen des risques et décrivent les directives de la Banque à l'égard de l'évaluation, de l'estimation et des rapports sur les risques de gestion actif-passif. Les présentes lignes directrices ont été approuvées par le Conseil, elles sont maintenues par le vice-président et trésorier et font partie intégrante des Lignes directrices sur la gestion des risques d'entreprise.

#### Risques liés aux taux d'intérêt structurels dans le portefeuille d'intermédiation bancaire

L'exposition aux risques de taux d'intérêt de la Banque découle principalement des risques liés aux taux d'intérêt des Cartes. La principale source de risques liés aux taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée concerne le risque de révision des prix. Les écarts entre l'échéance et la révision des éléments d'actif et de passif de la Banque peuvent entraîner des changements touchant les bénéfices, le revenu d'intérêts net et la valeur économique de la Banque. Les autres sources de risques liés aux taux d'intérêt, telles que le risque de la courbe de rendement, le risque de corrélation et le risque lié à l'optionnalité, sont considérées comme des sources de risques minimes au sein de la Banque.

Les risques liés aux taux d'intérêt (Cartes et autres secteurs d'activité de la Banque) sont principalement gérés en fonction de la proportion du passif total associé à la dette à taux variable en comparaison avec la dette à taux fixe.

La Banque a établi des limites approuvées par le Conseil ainsi que des indicateurs de gestion interne sous la forme de revenus à risque et d'exposition liée à la valeur économique. La Banque mesure et évalue son exposition aux risques liés aux taux d'intérêt structurels en effectuant une analyse mensuelle afin d'estimer les risques liés à la révision des prix en fonction de différents scénarios de stress des taux d'intérêt. La Banque évalue sa conformité par rapport aux indicateurs de gestion et aux limites du Conseil et en fait rapport au Comité de gestion actif-passif, au Comité de gestion des risques d'entreprise et au Comité d'examen des risques.

Le tableau ci-dessous résume les profils de révision des prix des instruments financiers ainsi que d'autres éléments d'actif et de passif de la Banque à leur valeur comptable en date du 31 décembre. Les éléments sont répartis sur les différentes périodes par rapport à la prochaine date de révision des taux d'intérêt contractuels et la date d'échéance, selon la première éventualité.

## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

	Taux variable	0 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>2015</b>						
<b>Total de l'actif</b>	43 907	1 181 843	731 503	210 561	2 253 459	4 421 273
Total du passif	–	1 362 614	502 468	900 000	815 256	3 580 338
Avoir des actionnaires	–	–	–	–	840 935	840 935
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	–	1 362 614	502 468	900 000	1 656 191	4 421 273
<b>Écart de taux d'intérêt net</b>	43 907	(180 771)	229 035	(689 439)	597 268	–

### Sensibilité aux taux d'intérêt

L'analyse de la sensibilité figurant ci-après a été déterminée sur la base de l'exposition aux taux d'intérêt à la date du bilan et par rapport à un changement prenant place au début de la période et maintenu constant tout au long de la période. Un changement de 100 points de base est utilisé pour faire état à l'interne des risques liés aux taux d'intérêt au personnel-clé de gestion et représente l'évaluation de la direction quant aux changements possibles de taux d'intérêt. Cet effet dépend essentiellement du volume de financement à taux variable des produits de Carte de paiement et des produits de prêt à taux fixe dont l'exposition aux taux d'intérêt n'est pas menée par les instruments financiers dérivés.

En date du 31 décembre, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points de base, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'incidence sur les bénéfices de la banque serait la suivante :

	<b>2015</b>	
	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
Incidence sur le revenu avant impôts sur le revenu	<b>(7 378)</b>	<b>5 840</b>
Incidence sur l'avoir	<b>8 113</b>	<b>(7 275)</b>

### Gestion du risque de change

Le risque de change est le risque de perte financière auquel s'expose la Banque en raison des variations négatives des taux de change. Le risque de change du portefeuille d'intermédiation bancaire découle des risques du bilan libellés en devises étrangères et de différentes transactions commerciales liées aux Cartes. Le risque de change de la Banque est principalement géré en concluant des conventions d'achat et de vente de devises sur une base ponctuelle ou en atténuant ce risque par l'entremise d'instruments financiers dérivés comme les opérations de change à terme. L'objectif des lignes directrices de la Banque à l'égard des risques de change est de limiter et de contrôler les risques par l'entremise d'exigences d'atténuation strictes, dans un contexte d'instruments autorisés et en deçà des limites définies, en assurant une position pleinement couverte des actifs et passifs en devises étrangères afin d'atténuer les risques de change de la Banque.

### 5 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme l'incapacité de la Banque à respecter ses obligations financières et commerciales continues à mesure qu'elles arrivent à échéance, à un coût raisonnable. La Banque gère le risque de liquidités en maintenant un accès à un ensemble divers composé d'espèces, de titres facilement négociables et de liquidités d'urgence, afin de s'assurer d'être toujours en mesure de répondre aux exigences commerciales et à ses obligations financières.

## Banque Amex du Canada

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Le Comité de gestion actif-passif, présidé par le vice-président et trésorier, supervise le programme de gestion des risques liés aux liquidités de la Banque. Les principes généraux et le cadre général de la gestion des risques liés aux liquidités sont décrits dans les Lignes directrices sur les risques de financement et d'illiquidité qui décrivent comment la Banque entend gérer les risques de financement et d'illiquidité de l'entreprise. Elles affectent les principales responsabilités de gouvernance, stipulent les règles de transmission des risques au Comité de gestion des risques d'entreprise et au Comité d'examen des risques et assurent la détermination, l'évaluation, le suivi et la production de rapports sur les exigences en matière de liquidités, qui sont approuvés par le Comité de gestion actif-passif, le Comité de gestion des risques d'entreprise et le Comité d'examen des risques. Les lignes directrices ont été approuvées par le Conseil, elles sont maintenues par le vice-président et trésorier et font partie intégrante des Lignes directrices sur la gestion des risques d'entreprise.

Les risques de liquidités que la Banque consent à accepter sont contrôlés dans le cadre de la tolérance aux risques liés aux liquidités approuvée par le Conseil, qui assure le maintien d'un coussin d'actifs liquides de haute qualité et non grevés (la « réserve de liquidités »), par rapport à des exigences de financement définies en relation à des horizons de survie en situation de risques de liquidités définis à l'interne.

En outre, la Banque maintient un plan de financement pour répondre à toute crise de financement ou de liquidités d'importance. Le Plan de financement d'urgence de la Banque fournit le cadre d'analyse et d'intervention en cas d'événements touchant les liquidités qui sont à la fois dictés par le marché et propres à certains établissements. Le Plan de financement d'urgence décrit la gouvernance et le protocole à mettre en place lors d'un événement touchant les liquidités ainsi que les rôles et responsabilités des cadres supérieurs et du Conseil.

## 6 Gestion des risques opérationnels

La Banque définit le risque opérationnel comme le risque de perte de bénéfices ou de capital découlant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, à des personnes ou à des systèmes d'information; ou des répercussions sur la Banque de l'environnement extérieur ou de relations avec des tiers et des sociétés membres; ou de la responsabilité juridique liée à des poursuites judiciaires; ou des amendes, des sanctions ou du dédommagement de la clientèle résultant de défaillances opérationnelles entraînant un risque lié à la conformité.

Les risques opérationnels font partie intégrante de toutes les activités commerciales et peuvent avoir une incidence sur une entreprise en entraînant des pertes financières directes ou indirectes, des dommages à la marque, l'insatisfaction de la clientèle ou des sanctions juridiques ou réglementaires. La Banque perçoit sa capacité à accepter et gérer ses risques opérationnels de façon prudente et économique comme un facteur important de son modèle d'entreprise, comportant un grand potentiel de production de bénéfices, de croissance rentable et d'augmentation de l'avantage concurrentiel. La Banque entend gérer et réduire ses risques opérationnels au moyen d'une conception, d'une mise en œuvre et d'un examen judicieux des processus commerciaux, des solutions technologiques et des contrôles (manuels et automatisés).

L'efficacité de la gestion des risques opérationnels et de la gouvernance s'y rapportant dépend d'une définition et d'une compréhension claires des rôles et des responsabilités. Par conséquent, la Banque nomme un chef de la gestion des risques opérationnels, qui a la responsabilité générale de gérer efficacement sur une base quotidienne les risques opérationnels touchant l'ensemble de la Banque en conformité avec les lois et règlements applicables.

## **Banque Amex du Canada**

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Les principes généraux et le cadre général de la gestion des risques opérationnels de la Banque sont décrits dans les Lignes directrices sur les risques opérationnels de la Banque, approuvées par le Comité de gestion des risques d'entreprise.

La Banque a mis sur pied un Comité de gestion des risques opérationnels pour assurer la gouvernance des risques opérationnels, ce qui englobe les lignes directrices associées. Le Comité de gestion des risques opérationnels est présidé par le chef de la gestion des risques opérationnels. Les membres de ce comité proviennent des divisions commerciales et des groupes de soutien. Les divisions commerciales sont responsables de la mise en œuvre du cadre ainsi que de la gestion quotidienne des risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels revêt une grande importance aux yeux de la Banque. Les Lignes directrices sur les risques opérationnels et les procédures de la Banque sont conformes aux Saines pratiques pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel du Comité de Bâle et les lignes directrices sur les fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La Banque s'est également dotée d'un processus de rapport régulier et fréquent qui offre aux chefs de service des renseignements sur les risques opérationnels afin de les aider à évaluer les risques opérationnels d'ensemble de leur division. Ces initiatives ont permis de rehausser la compréhension des risques opérationnels et d'augmenter la préparation à la gestion des risques et des conditions pouvant avoir un effet défavorable sur l'exploitation de la Banque.

L'efficacité globale du programme de gestion des risques opérationnels de la Banque dépend de la définition et de l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels. La Banque a élaboré un programme complet afin d'identifier, de mesurer, de surveiller et de préparer des rapports sur les risques opérationnels inhérents et naissants. La méthode d'auto-évaluation des risques comporte trois volets clés pour les divisions commerciales et les groupes consultatifs visant l'identification et (ou) la saisie des expositions et des événements aux risques opérationnels : Autoévaluation des risques de l'organisation, Autoévaluation des risques liés aux processus et processus de saisie des risques opérationnels. Chacun de ces outils offre une méthode unique et complémentaire pour cerner et saisir les risques opérationnels. Ensemble, ils forment un programme global complet d'identification des risques à l'échelle de la Banque.

Les principaux indicateurs de risque sont des outils servant à fournir une évaluation et (ou) à mieux comprendre les changements liés aux risques et à l'environnement de contrôle, lesquels pourraient entraîner des pertes ou des expositions à des risques au sein des divisions commerciales et des groupes consultatifs. Ces indicateurs sont objectifs, quantifiables et fournissent une indication raisonnable ou un signe avant-coureur d'un niveau élevé de risque opérationnel. Les divisions commerciales et les groupes consultatifs sont responsables de surveiller et de faire état des principaux indicateurs de risques, avec le soutien de l'équipe du chef de la gestion des risques opérationnels.

La Banque mesure ses risques opérationnels au moyen de la méthode avec indicateur. Les risques opérationnels de la Banque sont calculés tel qu'il a été décrit dans la section Structure et adéquation du capital du présent document.

## **7 Rémunération**

La Banque se conforme aux lignes directrices en matière de rémunération de sa société mère, AXP. La gouvernance et la supervision des lignes directrices sur la rémunération et de la structure de rémunération des cadres supérieurs sont assurées par le Comité des Ressources humaines du Conseil et par le vice-président – Ressources humaines de la Banque. Le Comité des Ressources humaines se réunit chaque trimestre ainsi qu'une fois par année pour discuter et s'entendre quant à la rémunération des membres de la haute direction.

## **Banque Amex du Canada**

### Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

Les caractéristiques et objectifs principaux du programme de rémunération de la Banque couvrent le volet commercial ainsi que le leadership. Les objectifs de cette politique couvrent notamment les rentrées, le bénéfice par action, l'engagement des employés, la diversité ainsi que les objectifs associés à chaque rôle. Le Comité des Ressources humaines examine chaque année le programme de rémunération de la Banque. Après la plus récente vérification annuelle, la Banque a adopté les « Lignes directrices sur les risques liés à la rémunération ». Les lignes directrices soutiennent la conformité de la Banque aux lignes directrices et aux processus du Conseil de stabilité financière (CSF) qui ont pour but de réduire les primes incitatives relativement aux risques excessifs qui peuvent survenir en raison de la structure des régimes de rémunération. Les principaux risques pris en compte comprennent notamment le risque financier, le risque d'atteinte à la réputation et le risque d'atteinte à l'image de marque. Le risque est évalué en fonction d'événements internes de risque opérationnel, de seuils de valeur en dollars ainsi que de niveaux de couverture médiatique et de l'ampleur de l'incidence sur les titulaires. La rémunération variable annuelle est le principal facteur pouvant être touché après l'évaluation d'un risque admissible.

La rémunération des employés des services chargés de la gestion des risques et de la conformité n'est pas liée aux résultats du secteur pour lequel ils travaillent, mais dépend plutôt de la réussite commerciale de la Banque et des paramètres de rendement qui s'appliquent en matière de gestion des risques et de respect de la conformité. Le financement des comptes de rémunération est distinct de celui de l'entreprise.

La rémunération est évaluée et attribuée dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement. Ce processus poursuit des objectifs commerciaux et financiers ainsi que des objectifs de leadership. Les paramètres de rendement comprennent notamment les objectifs financiers, la gestion des frais d'exploitation et le développement du leadership. Les objectifs financiers et de leadership sont mesurés à l'échelle de l'entité et de façon individuelle lors de l'évaluation annuelle du rendement et de la rémunération. La rémunération des employés de la Banque tient compte des paramètres de rendement annuel et elle est évaluée chaque année en fonction des résultats financiers de la Banque et de sa société mère ainsi que des résultats de chaque secteur d'activité. Des allocations sont ensuite établies en fonction de l'atteinte de ces objectifs de rendement (finances et leadership).

La structure de rémunération de la Banque englobe les salaires, les avantages sociaux à court terme offerts aux employés, les programmes de primes d'encouragement périodiques basés sur le rendement et les programmes de primes d'encouragement de longue durée, comme la rémunération à base d'actions et un régime de participation différée aux bénéfices. Tous les employés à temps plein ont droit à une composante variable de rémunération établie en fonction de leur rendement. Aucun boni d'employé n'est garanti. La rémunération à base d'actions offerte aux employés de la Banque est composée de récompenses offertes par la société mère de la Banque : AXP. Ces récompenses peuvent prendre la forme d'options sur actions, de lettres d'intention et d'attributions liées au portefeuille, qui tiennent compte du rendement de longue durée par l'entremise d'un horaire d'octroi de récompenses. De plus, un régime d'épargne retraite collectif et des régimes d'assurance-maladie sont offerts aux employés qui satisfont à certains critères d'admissibilité.

### **Rémunération des cadres dirigeants**

Le personnel de gestion clé comprend toutes les personnes qui ont la capacité et la responsabilité de planifier, de diriger et de gérer les activités de la Banque de façon directe ou indirecte. Le personnel dirigeant de la Banque comprend les administrateurs du Conseil et les cadres employés de la Banque qui prennent des décisions importantes relativement à la gestion stratégique de la Banque.



## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

---

La rémunération payée ou à payer au personnel dirigeant pour les services aux employés est présentée ci-dessous, en date du 31 décembre :

	<u>2015</u>
Salaires et autres avantages sociaux à court terme offerts aux employés	5 053
Avantages postérieurs à l'emploi	273
Rémunération à base d'actions	<u>2 245</u>
	<u>7 571</u>

La rémunération fixe ou variable payée ou à payer au personnel dirigeant pour les services aux employés est présentée ci-dessous, en date du 31 décembre :

	<u>2015</u>
Fixe	2 537
Variable	<u>5 034</u>
	<u>7 571</u>

# Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

Banque Amex du Canada			
Modification des communications à fournir concernant le capital à compter du 31 décembre 2015		Tout-inclus	Transitionnel
<b>Capital-actions ordinaire de première catégorie : instruments et réserves</b>			
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent pour les sociétés de capitaux) et surplus d'actions associés (et autres surplus d'apport)	215 155	
2	Bénéfices non répartis	625 780	
3	Autres éléments de revenu global cumulés (et autres réserves)	–	
4	<i>Capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive des CET1 (s'applique uniquement aux sociétés de capitaux)</i>	S. O.	
5	Capital-actions ordinaire émis par des filiales et détenu par des tiers (montant permis pour le groupe CET1)	S. O.	
6	<b>Capital-actions ordinaire de première catégorie avant les redressements réglementaires</b>	840 935	
<b>Capital-actions ordinaire de première catégorie : redressements réglementaires</b>			
28	Total des redressements réglementaires au capital-actions ordinaire de première catégorie	4 215	
29	<b>Capital-actions ordinaire de première catégorie (CET1)</b>	836 720	839 252
<b>Autre capital de première catégorie : instruments</b>			
30	Autres instruments admissibles de première catégorie émis directement ainsi que les surplus d'actions associés	S. O.	
31	dont : classées comme des capitaux propres en vertu des normes comptables applicables	S. O.	
32	dont : classées comme des passifs en vertu des normes comptables applicables	S. O.	
33	<i>Instruments de capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive de la première catégorie supplémentaire</i>	S. O.	
34	Autres instruments de première catégorie (et instruments CET1 non compris dans la rangée 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour le groupe AT1)	S. O.	
35	<i>dont les instruments émis par des filiales et soumis à une suppression progressive</i>	S. O.	
36	Autre capital de première catégorie avant les redressements réglementaires	–	
<b>Autre capital de première catégorie : redressements réglementaires</b>			
43	Total des redressements réglementaires à l'autre capital de première catégorie	–	
44	<b>Autre capital de première catégorie (AT1)</b>	–	
45	<b>Capital de première catégorie (T1 = CET1 + AT1)</b>	836 720	839 252
<b>Capital de deuxième catégorie : instruments et provisions</b>			

## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

46	Instruments admissibles de deuxième catégorie émis directement ainsi que les surplus d'actions associés	S. O.	
47	<i>Instruments de capital émis directement sous réserve d'une suppression progressive de la deuxième catégorie</i>	S. O.	
48	Instruments de première catégorie (et instruments CET1 et AT1 non compris dans les rangées 5 et 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour la deuxième catégorie du groupe)	S. O.	
49	<i>dont les instruments émis par des filiales et soumis à une suppression progressive</i>	S. O.	
50	Provisions collectives	S. O.	
51	<b>Capital de deuxième catégorie avant les redressements réglementaires</b>	–	
<b>Capital de deuxième catégorie : redressements réglementaires</b>			
57	<b>Total des redressements réglementaires au capital de deuxième catégorie</b>	–	
58	<b>Capital de deuxième catégorie (T2)</b>	–	
59	<b>Capital total (TC = T1 + T2)</b>	836 720	839 252
60	<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	4 588 503	4 591 032
<b>Ratios de capital</b>			
61	Capital-actions ordinaire de première catégorie (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	18,24 %	18,28 %
62	Première catégorie (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	18,24 %	18,28 %
63	Capital total (exprimé à titre d'actif pondéré en fonction des risques)	18,24 %	18,28 %
<b>Objectif tout-inclus du BSIF</b>			
69	Objectif tout-inclus du ratio de capital-actions ordinaire de première catégorie	7,00 %	
70	Objectif tout-inclus du ratio de première catégorie	8,50 %	
71	Objectif tout-inclus du ratio de capital total	10,50 %	
<b>Instruments de capital sous réserve de dispositions de suppression progressive (seulement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</b>			
80	<i>Limite actuelle des instruments CET1 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
81	<i>Montants enlevés de CET1 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	
82	<i>Limite actuelle des instruments AT1 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
83	<i>Montants enlevés de AT1 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	
84	<i>Limite actuelle des instruments T2 sous réserve de dispositions de suppression progressive</i>	S. O.	
85	<i>Montants enlevés de T2 en raison de la limite (dépassement de la limite à la suite des échanges et des échéances)</i>	S. O.	

## Banque Amex du Canada

Renseignements importants relatifs au pilier III des normes de Bâle

Banque Amex du Canada		
BÂLE III – Ratio de levier au 31 décembre 2015		
	Élément	
<b>Expositions sur éléments de bilan</b>		
1	Éléments de bilan (excluant les dérivés, les expositions sur cessions temporaires de titres [SFT] et les expositions de titrisation faisant l'objet d'une clause de droits acquis, mais incluant les sûretés)	4 421 273
2	(Montants des actifs déduits aux fins du calcul de capital de première catégorie « tout-inclus » de Bâle III)	(4 215)
3	<b>Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 et 2)</b>	4 417 058
<b>Expositions sur dérivés</b>		
4	Coût de remplacement associé à toutes les opérations sur dérivés (nettes de la fraction liquide et admissible de la marge de variation)	
5	Majorations pour PFE associées à toutes les opérations sur dérivés	
6	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	
7	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les opérations sur dérivés)	
8	(Volet CC exempté sur les expositions d'opération compensées par les clients)	
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	
<b>Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)</b>		
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas d'opérations comptabilisées comme des ventes	
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	
15	Expositions sur opérations dans lesquelles la Banque opère en tant qu'agent	
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	
<b>Autres expositions sur éléments hors bilan</b>		
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	18 701 138
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	16 827 179
19	<b>Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	1 873 958
<b>Expositions sur capital et total des expositions</b>		
20	<b>Capital de catégorie 1</b>	836 721
21	<b>Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)</b>	6 291 017
<b>Ratios de levier</b>		
22	<b>Ratio de levier de Bâle III</b>	13,30 %